

DÉCLARATION LIMINAIRE



A La Rochelle, le jeudi 03/10/2024

Monsieur le Président de la Formation Spécialisée

Lors de notre déclaration liminaire du 23/05/2024, nous annoncions la montée en puissance de l'extrême droite et de ses idées en France et au-delà en Europe.

Face aux résultats sans précédent des élections européennes, le président de la République a décidé de dissoudre, en toute irresponsabilité et dans la précipitation la plus totale, l'Assemblée nationale. Nous avons pu observer la mise en place d'un front républicain dont le seul but programmatique était d'empêcher l'arrivée au pouvoir de l'extrême droite via l'Assemblée nationale. Ça a fonctionné, mais notre petit doigt nous dit que cela ne marchera pas forcément à tous les coups.

Surtout quand les électeurs ont pu constater qu'au cours de cette période sans gouvernement, pour les hommes et femmes politiques de premier plan et tous partis confondus, seule la course présidentielle comptait.

C'est la raison pour laquelle nous maintenons nos propos de notre déclaration liminaire du 23/05/2024 concernant la fin du plafond de verre pour les partis liés à une idéologie d'extrême droite. Nous n'oublions pas que dans plus de 93 % des communes, les électeurs ont mis au moins une fois en tête le Rassemblement National, et surtout qu'un nombre non négligeable de députés ne s'est joué qu'à quelques voix, malgré le front « républicain ».

<u>Le pouvoir est donc à portée de main pour ces idées</u>, et ne nous trompons pas, ni le Conseil constitutionnel, ni le Conseil d'État ne pourront s'opposer indéfiniment à leur application. Tout simplement parce que les membres de ces institutions sont toujours nommés par des politiques. Donald Trump l'a très bien compris avec le pouvoir de nomination des juges à la Cour suprême.

Ce n'est pas le discours du Premier ministre actuel ni les solutions proposées qui nous sortiront de cette ornière mortifère. Nous connaissons ce discours par cœur.

« Encore et toujours, en France, on proposera de réduire les dépenses publiques. Encore et toujours, on sous-entendra que ce pays compte trop de fonctionnaires, trop de bureaucratie, trop d'assistanat, trop de normes, trop de tout, au final. Il faut libérer la France de ces contraintes administratives, juridiques, sociales. Il faut simplifier, simplifier et encore simplifier ». Sous-entendu, le privé, lui, sait faire.

Si l'on daigne prendre un instant de recul sur ce type de discours simpliste, on pourrait jeter un œil, parfois, sur ses conséquences.

Deux exemples récents nous viennent en tête.

La gestion de la dépendance des anciens et de la petite enfance, c'est-à-dire de nos citoyens les plus fragiles et sans défense. Une grande partie de cette gestion est passée dans le giron du privé ces dernières décennies. La CGT ainsi que d'autres organisations syndicales traditionnelles ont dénoncé, dans le vide, pendant des années, les conditions de vie au travail exécrables des employés de ces sociétés, expliquant qu'elles avaient des conséquences directes et délétères sur nos aînés et sur nos enfants.

Des conséquences qui se sont traduites, dans le pire des cas, par le maintien au long cours d'une maltraitance institutionnalisée.

Résultat, il y a quelques mois, après la sortie du livre *Les Fossoyeurs* qui a révélé au grand jour ces pratiques, l'État a dû reprendre en urgence et en toute discrétion le Groupe Orpea, en quasi-faillite boursière, via la Caisse des dépôts et consignations. Cette nationalisation, d'un coût de 1,3 milliard d'euros, qui ne dit pas son nom, a permis d'éviter que plusieurs milliers de pensionnaires se retrouvent à la rue et, il faut le dire, de sauver la mise de départ de quelques investisseurs.

Des questions devront trouver des réponses au niveau pénal, notamment sur le rôle ou le manquement des institutions publiques censées vérifier et contrôler, d'un point de vue sanitaire, ces sociétés et leurs prestations, sans parler de certains cas de pantouflage qui posent enfin problème.

Cependant, il est totalement faux de dire que ces sociétés ont été inefficaces d'un point de vue strictement financier, au contraire, elles ont été extrêmement lucratives, à tel point que les sociétés françaises gérant les maisons de retraite commençaient à devenir des leaders du marché européen.

Pour les missions du service public, ce n'est pas le profit à tout prix qui est recherché, mais la réduction continuelle des coûts de fonctionnement, et cela, le plus souvent au détriment des agents, des citoyens et des missions.

Lean Management, taylorisme, industrialisation des tâches, reengineering des processus... Peu importe le terme managérial employé et imaginé par des cabinets de conseil grassement payés, le seul et unique but reste la réduction des coûts.

Notre ministère est au cœur de cette politique, parce que son ministre est responsable des lettres de cadrage budgétaire et qu'il se doit d'être exemplaire dans sa propre maison.

Alors, nous le sommes.

Vous le comprendrez, Monsieur le président, vu le discours du Premier ministre, nous n'avons plus aucune illusion, et nous allons retrouver, de nouveau, le temps des réformes de structure, de regroupement de services et de missions. Nous attendons seulement de connaître, dans quelques mois, le nom du nouveau NRP.

Le problème, ce ne sont pas les hommes ou les femmes, c'est le postulat de départ. À la DGFIP, on ne mesure quasiment plus en amont les conséquences sur les conditions de travail, sur le service rendu aux citoyens d'une réforme de structure ou de regroupement de services ou de missions. On arrive même à calculer à l'avance, au doigt mouillé, le nombre de postes à supprimer sans avoir fait la moindre expérimentation, et on s'en félicite.

Les directeurs départementaux des services fiscaux se retrouvent à gérer une feuille de route avec peu de marge de manœuvre et des contraintes calendaires à respecter. Quant au niveau local, en tant que représentants du personnel, nous posons des questions sur les conséquences, et nous avons comme seule réponse qu'il faut avoir confiance.

Ce ministère fait la même chose avec une partie de ses applications : il balance les nouveautés et répare les bugs au fur et à mesure, dans l'urgence.

Nous pensions naïvement qu'en cette période estivale et de procrastination présidentielle, nous aurions un moment de respiration.

Et non! Nous découvrons avec stupeur que même sans gouvernement, c'est-à-dire sans ligne directrice politique, notre administration fonctionne toujours avec le même objectif de réduction des coûts et qu'elle se trouve capable de balancer, le 12/07/2024, une note sur le fonctionnement du SDIF.

Une note qui incite et encourage, comme solution de gestion, un profond changement de paradigme avec une parcellisation des tâches, c'est-à-dire, par exemple, ne plus avoir des agents avec un secteur foncier déterminé, mais avec des tâches définies.

La lecture de cette note pose plusieurs interrogations, notamment le fait qu'on propose enfin des expérimentations après la création des SDIF et la gestion des taxes d'urbanisme, mais dans le même temps, on privilégie un mode de gestion sans en mesurer les conséquences.

Monsieur le président,

A-t-on conscience qu'avec ce genre de gestion, un agent en réception physique ou téléphonique ne maîtrisant, par exemple, que les tâches d'attribution ne sera plus en capacité de répondre à des problèmes d'évaluation ou d'exonérations diverses et variées ?

S'est-on demandé si faire exactement la même tâche, intensivement, pendant plusieurs semaines, est forcément enrichissant, épanouissant pour l'agent et sa santé mentale ?

On découvre aussi que la DGFiP est en train de concevoir une boîte à outils, soit deux ans après l'arrivée de la gestion des taxes d'urbanisme.

C'est l'exemple type de gestion pathogène que nous dénoncons depuis des années.

On observe un manque total d'anticipation, de dialogue et de concertation en amont de réformes profondes. Aujourd'hui, le SDIF est dans la panade, et la DGFiP réagit dans l'urgence. Soyons clairs, nous ne disons pas que l'organisation d'un service doit être figée ad vitam aeternam.

Non, nous demandons à la DGFiP de respecter simplement ce qu'elle recommande dans cette instance, à savoir, à minima :

- présenter un avant-projet aux représentants du personnel,
- nous parler des expérimentations,
- faire un bilan des expérimentations,
- et par la suite expliciter ses choix en connaissance de cause.

Et pour autant, ce ne sont pas les réunions qui ont manqué pour les agents

On pense ainsi aux réunions organisées sur le Plan de Mobilité Employeur.

Voilà, pour résumer, ce que nous ont dit certains agents sur cette thématique : « On nous vire de nos sites pour nous regrouper sur Saintes et La Rochelle, on fait faire des dizaines de kilomètres supplémentaires aux redevables, et après, on vient nous faire la morale sur l'écologie et le bilan carbone. »

Autant dire que sur certaines résidences, ce genre de réunion est mal passé, quand plusieurs dizaines d'agents ont dû rallonger le parcours domicile-travail ou changer de métier. Ils n'ont pas tous digéré les conséquences du NRP.

Les réunions organisées sur le baromètre interne, qui se sont parfois traduites par des convocations de chefs de service, n'ont pas été comprises par les agents.

Pourquoi ? Parce que le sondage IFOP est basé sur le volontariat et l'anonymisation afin de garantir la liberté dans les réponses.

Dès la mise en place de ce sondage, nous avions expliqué en CHS-CT que la participation était l'un des indicateurs les plus importants.

À nos yeux, quand les agents ne participent plus à ce sondage, dans le meilleur des cas, c'est qu'ils ne voient pas l'intérêt de celui-ci par manque de réponses concrètes aux problèmes évoqués. Dans le pire des cas, c'est qu'ils ont tellement la tête dans le guidon, qu'ils ne veulent plus perdre de temps.

Autant dire que l'employeur (L'État) peut réellement s'en inquiéter.

Nous-mêmes, en tant que représentants du personnel, les premières années, nous envoyions des mails pour encourager nos adhérents à répondre à ce type de sondage. Mais, face au constat de non-réponse, nous avons inconsciemment arrêté de les relancer.

Un chef de service a fait cette réflexion sur cette réunion, que nous reprenons aujourd'hui à notre compte : « À la DGFiP, nous sommes très bons pour concevoir des thermomètres, mais pour les solutions, c'est une autre histoire. »

Monsieur le Président, demain nous sommes convoqués pour finaliser, par un groupe de travail, le document unique des évaluations des risques professionnels du département.

Pour certains d'entre nous, cela fait plus d'une dizaine d'années que nous participons à ce DUERP. Nous y expliquons, avec force et détails, toujours les mêmes choses sur les risques psychosociaux subis à savoir :

- le manque de personnel
- le manque de moyens
- et le manque d'anticipation.

Le constat est fait.

Nous avons décidé de boycotter ce groupe de travail en toute connaissance de cause, car ce n'est pas notre participation qui changera radicalement la donne. Ce boycott aura comme conséquence de dégrader un des nombreux indicateurs qui mesurent le dialogue social, mais c'est aussi un signal d'alerte que nous adressons de manière symbolique.

Si nous participons aujourd'hui à cette formation spécialisée, c'est parce que les organisations syndicales ont rendu des rapports de visite.

Ces rapports de visite sont aussi le résumé des témoignages des agents, et il nous paraît évident qu'à minima, nous devons porter cette parole devant vous

Les représentants CGT Finances Publiques de Charente-Maritime